Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2009)

Heft: 5

Artikel: Suicide assisté : "Claudine voulait entrer dans la lumière..."

Autor: Rey, Marylou

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-832264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

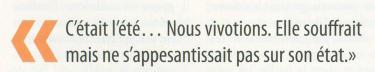
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suicide assisté «Claudine voulait entre

Le Conseil fédéral s'apprête à légiférer sur l'activité des associations d'assistance au suicide. Deux textes seront en consultation. Le premier propose l'interdiction pure et simple. Le deuxième établit un cadre légal pour réglementer le coût financier de l'aide et vérifier la faculté de discernement du candidat. Cette nouvelle loi réduirait probablement l'activité de Dignitas en Suisse alémanique, mais pas celle d'Exit-ADMD (Association pour le droit

lle était d'une sensibilité extraordinaire. Son caractère enthousiaste m'a tout de suite enchanté. Claudine était sténodactylo dans le service où je venais d'être engagé. Elle adorait la musique classique et m'a initié à cet univers si riche. Elle avait 20 ans quand nous nous sommes connus, 21 ans quand nous nous sommes mariés. Elle avait parfois de violentes migraines. A l'époque, les aspirines la soulageaient.

Au fil des années, ses migraines se sont doublées de nausées et de douleurs dorsales. Elle a poursuivi son activité professionnelle mais avec de plus en plus de difficulté. En 1960, nous avions loué un petit chalet au-dessus de Montreux. Le changement d'air lui faisait du bien mais l'altitude semblait augmenter ses



maux de tête. Dans les années 80, une opération sur un nerf sympathique l'a soulagée durant trois ans environ, puis les douleurs permanentes se sont réinstallées. Quelques années plus tard, elle a subi deux importantes opérations de l'estomac. Malgré les médicaments, les douleurs lui laissaient peu de répit.

Claudine a été suivie par des centres spécialisés contre la douleur. De longues séries d'examens neurologiques, rhumatologiques, cardiaques n'ont rien détecté. Elle a essayé les massages, les bains et toutes les thérapies imaginables. Elle a coûté une fortune aux assurances. Un jour, un médecin a mis un nom sur sa maladie: «fibromyalgie». Mais ce diagnostic n'a rien changé. Seuls les antidouleurs et la morphine soulagent ce syndrome qui, selon la définition officielle, associe les douleurs osseuses et musculaires à une fatigue chronique.

Elle avait cessé de travailler depuis longtemps quand j'ai pris ma retraite, en 1996. Notre situation financière nous aurait alors permis de faire des voyages, d'aller voir des spectacles, d'avoir une vie sociale normale. Mais son état de santé ne le lui permettait plus. L'inefficacité de sa longue lutte contre les douleurs était décourageante. Claudine voyait son état se dégrader, sa dépendance aux médicaments augmenter. Elle était effrayée à l'idée de "finir dans un EMS". Cette année-là, c'était en 2001, elle a adhéré à Exit. Elle a décrit ses douleurs chroniques et expliqué qu'elle comptait sur l'association pour l'aider si sa situation s'aggravait, parce qu'elle ne pourrait en supporter davantage.

Son état a empiré et, trois ans plus tard, elle a repris contact. Mais Exit ne peut pas agir sans que le médecin traitant certifie l'irréversibilité de la maladie. Or le médecin de Claudine refusait. "Il y a toujours de l'espoir", disait-il. Ma femme en a été très affectée.

Elle était à bout. Elle pleurait souvent... Après des mois de calvaire, elle s'est adressée à un autre médecin qui était d'accord avec l'action d'Exit. Il lui a fait repasser tous les contrôles. Quand le neurologue l'a examinée, il a décrété qu'elle faisait une dépression et était "accro" aux médicaments. Il fallait donc la désintoxiquer. Au printemps 2006, elle est entrée à l'hôpital psycho-gériatrique de Cery. Pendant plus de deux mois, les médecins ont essayé de diminuer les antidouleurs et testé de nouveaux antidépresseurs. Elle a affronté cette situation avec un courage fantastique. Son état physique s'est effectivement amélioré. Mais un soir, à l'hôpital, elle est tombée et s'est cassé le col du fémur.

Après la rééducation, elle a pu rentrer à la maison. Elle se déplaçait avec un déambulateur. C'était l'été... Nous vivotions. Elle souffrait mais ne s'appesantissait pas sur son état. Je m'occupais d'elle du mieux que je pouvais, j'essayais de donner le change, je l'aidais dans les menus gestes quotidiens, préparais les repas. Nous

dans la lumière...»

de mourir dans la dignité) qui impose actuellement déjà des conditions très strictes pour intervenir. Ces conditions, Claudine les a vécues dans son long cheminement vers l'auto-délivrance. Après des années de souffrances, elle a mis fin à ses jours le 6 novembre 2006 avec l'aide d'Exit. Son mari l'a tant aimée qu'il l'a laissée partir. Aujourd'hui encore, il ne peut réprimer les larmes qu'il avait retenues devant elle...

avons obtenu l'aide des soins à domicile. Je sentais bien qu'elle n'en pouvait plus. A la fin de l'été, son état s'est dégradé. Elle a eu des douleurs insoutenables dans la hanche opérée, puis une forte grippe, puis une infection urinaire. Ses forces l'abandonnaient. Le médecin a alors admis qu'il n'était plus possible de prolonger ses souffrances. Lors d'un entretien avec deux représentants d'Exit, la date de l'intervention a été fixée au 6 novembre.

Les jours qui lui restaient à vivre, Claudine les a passés à organiser ses funérailles, à avertir ses amies de la date de sa délivrance. Elle n'avait jamais caché son intention à son entourage. J'ai réussi à ne pas craquer, j'ai fait comme si je maîtrisais la situation. Je gérais l'intendance, établissais les contacts avec les personnes qu'elle souhaitait voir une dernière fois. Nous avions des moments d'intimité mais nous parlions peu de sa décision. Un jour, je suis allé faire du ski de fond au Chalet-à-Gobet et c'est là que j'ai réalisé que tout allait finir. Le soir même, j'ai pu lui confier mon désarroi. Elle m'a souri...

Les derniers jours n'ont rien eu à voir avec ce qui se passe dans les films ou au théâtre. Dans les tragédies, les personnages et la mise en scène savent montrer au bon moment les aspects poignants d'une situation. A la maison, nos occupations habituelles escamotaient le côté tragique de ce que nous vivions. Je crois d'ailleurs que si j'avais laissé libre cours aux émotions ou à la compassion, je n'aurais pas tenu le coup.

Notre dernière soirée n'a pas non plus eu cette dimension dramatique que l'on pourrait imaginer. Je lui ai lu un texte que j'avais écrit à l'avance car je savais que je ne parviendrais pas à parler spontanément. Je lui ai dit toute mon affection, ma reconnaissance immense pour ce qu'elle m'avait apporté et qu'elle resterait toujours dans mon cœur. On s'est embrassé. Elle était calme et apaisée. Nous n'avons pas vraiment parlé. Je crois que tout était dit. Elle allait enfin être délivrée. Elle a bien dormi. Le lendemain, les amies et

les parents, qui nous avaient fidèlement entourés au fil des mois, sont venus lui dire un dernier adieu. Elle a téléphoné à une voisine qu'elle n'avait pas pu avertir plus tôt: "Aujourd'hui, enfin, je m'en vais." Je crois que personne n'a fondu en larmes à ce moment-là.

Vers midi, Claudine et moi, le médecin, l'accompagnante d'Exit et notre filleule nous sommes retirés dans la chambre à coucher. Nous l'avons embrassée une dernière fois puis elle a bu la potion. Elle a toussoté un peu et, un instant après, elle a sombré dans l'inconscience. Le médecin a constaté la mort une demi-heure plus tard. Il y a eu ensuite les démarches officielles pour annoncer une mort non naturelle à la police et au médecin légiste.

Si j'avais laissé libre cours à mes émotions, je n'aurais pas tenu le coup.»

Après la cérémonie des funérailles, quand j'ai reçu ses cendres, j'ai pu verser mes premières larmes. Au fil des semaines, les souvenirs m'ont submergé. Au chagrin se sont peu à peu ajoutés les remords... Tous les événements s'étaient enchaînés les uns aux autres comme si les choses ne pouvaient pas se passer autrement. Aurais-je dû laisser libre cours à mes émotions? Je ne lui ai pas demandé de renoncer à son projet. Aurais-je dû? J'ai toujours respecté sa décision. On dit que j'ai été solide... Peut-être. Mais n'ai-je pas été dur?

J'ai déménagé cinq mois plus tard. Tant d'objets quotidiens me font penser à elle. J'ai jeté les cartons de ses dossiers médicaux, mais j'ai gardé nos lettres de jeunes mariés, nos albums de photos. Et son dernier agenda. Elle avait écrit sous la date du 6 novembre: "A midi, je serai dans la lumière." Je sais qu'elle a été délivrée de ses douleurs. Elle avait 69 ans.»

Propos recueillis par Marylou Rey